

## **Halte aux dépassements d'honoraires !**

En France, dès la Libération en 1945, l'accès aux soins pour tous est financé par la solidarité nationale c'est à dire par la Sécurité sociale.

Mais ce droit à la santé, est de plus en plus remis en question. En effet, nous nous heurtons, notamment à l'hôpital public mais surtout dans les cliniques et hôpitaux privés à ce qu'on appelle des « dépassements d'honoraires ».

Le dépassement d'honoraires, pour les professionnels de santé, consiste à appliquer des tarifs supérieurs aux tarifs établis par la Sécurité sociale.

Autrement dit, on nous demande de payer un surcoût, totalement arbitraire pour pouvoir se faire soigner et non pris en charge par la Sécurité Sociale.

Il traduit la **rampante privatisation de tout notre système de santé**, c'est-à-dire nous faire payer les dividendes et les profits exigés par les actionnaires.

**Nous savons tous qu'il faut passer par son médecin traitant avant de prendre rendez-vous chez un spécialiste pour être correctement remboursé.**

Les professionnels de santé, suivant l'accord signé avec la Sécu se répartissent en 3 groupes :

**\*secteur 1 : le médecin applique les tarifs fixés dans la convention nationale servant de base aux remboursements de l'Assurance maladie, c'est-à-dire 70% du tarif conventionné.**

\*secteur 2 : le médecin applique des « honoraires libres » Il leur est demandé d'appliquer ces dépassements d'honoraires avec « tact et mesure ».

\*secteur 3 : les médecins sont totalement libres de pratiquer les dépassements d'honoraires et les remboursements sont infimes.

Or il est important de savoir qu « **Il est interdit au médecin de refuser de soigner un malade pour un motif discriminatoire ou pour des raisons financières** ». \* **D'autre part, pour tout dépassement de plus de 70€, le praticien a obligation de vous en informer par écrit\***.

**Il faut que nous sachions dire NON à des dépassements d'honoraires !**

**IL APPARAÎT INDISPENSABLE DE METTRE FIN A CE SYSTEME ET DE PERMETTRE A CHACUN UN ACCES A LA PREVENTION ET AUX SOINS SUR TOUT LE TERRITOIRE AVEC UN FINANCEMENT A 100% PAR LA SECURITE SOCIALE.**

\*<https://sante-pratique-paris.fr/acces-aux-soins-acces-aux-droits-dossier/comprendre-les-dépassements-dhonoraires-comment-sont-fixes-les-tarifs/>

**Rejoignez-nous, informez-vous, adhérez à l'association pour 5€ par an !**

**Pour tout contact : [sauvons\\_hopital\\_sarlat@wanadoo.fr](mailto:sauvons_hopital_sarlat@wanadoo.fr)**

**ou Association de défense de l'Hôpital de Sarlat c/o Mme Bencheikh Bernadette,**

**8 rue du 26 juin44, 24200 Sarlat**

**Tél. : 0781057814 ou 0668748739**

Ne pas jeter sur la voie publique, imprimé par nos soins